



CAP Promotions des 7 et 8 avril 2015

Déclaration préalable UNSA DD

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

Promotions 2015

Depuis janvier 2013, l'UNSA n'a cessé de marquer son opposition au dispositif TRGS (tableau des retraits au grade supérieur) pour la promotion aux grades de SAC CS et SAC CE. Ce dispositif imposé par la DRH devait s'appliquer de manière transitoire pour une période de 2 ans.

Dès la 1^{ère} année de mise en œuvre, il aura fallu toute la ténacité de l'**UNSA** et de l'ensemble des organisations syndicales pour atténuer les effets négatifs de ce dispositif mis en place précipitamment et sans consignes claires données aux services.

En 2014, 2^{ème} année (et qui devait être la dernière) de mise en œuvre de ce dispositif, l'**UNSA** a été révoltée en découvrant, 15 jours avant la CAP, qu'une nouvelle disposition avait été ajoutée durant l'été sans concertation ni information des représentants du personnel. Cette nouvelle disposition dite des «carrières longues» avait sans nul doute pour objet d'éviter d'écarter certaines promotions au TRGS qui ne répondaient pas aux instructions données aux services l'année précédente.

Ce dispositif TRGS, qui demeure un point de blocage pour l'**UNSA**, a alimenté les réflexions et les réactions tout au long de la dernière CAP Promotions des 17 et 18 septembre 2014.

Alors qu'aurait dû disparaître ce dispositif «TRGS» en 2015, il est maintenu contre vents et marées, et ce malgré l'opposition argumentée des organisations syndicales.

Si vous ne tenez pas compte, Madame la présidente, des revendications portées dans la motion inter-syndicale adressée au DRH ainsi qu'à vous-même le 27 mars dernier, cette CAP ne pourra pas se tenir sereinement.

Si nous avons, pour les SACDD, des propositions de promotions inférieures au nombre de promotions possibles comme cela a été constaté lors de la pré-CAP des 25 et 26 mars dernier pour la promotion au grade de TSCDD, le problème ne se poserait évidemment pas !

L'**UNSA** tient par ailleurs à attirer votre attention sur le nombre important d'agents, promus au grade de SACDD de classe normale en 2014, exemptés de la formation post-recrutement. Cela s'explique notamment en raison de l'âge des agents promus par liste d'aptitude, plutôt proches de la retraite. Dans ces conditions, cette formation est-elle indispensable?

Cela nous conduit donc maintenant à évoquer les promotions 2016.

Promotions 2016

L'arrêté du 27 septembre 2013 a fixé pour 3 ans les ratios de promotions dans le corps des SACDD respectivement à 13 et 10% pour l'accès aux grades de SAC CS et SAC CE.

La campagne de promotions au titre de 2016 étant d'ores et déjà engagée avec une date prévisionnelle de CAP en décembre 2015 (pré-CAP en novembre), l'**UNSA** aimerait connaître le calendrier des

prochaines négociations avec le budget pour le triennal 2016-2018.

A l'instar de nos collègues attachés et par souci de transparence et d'équité sur le fondement de ces ratios, l'**UNSA** vous demande de plaider la cause des SACDD en vous appuyant notamment sur les projections de pyramidage des âges aux MEDDE/MLETR en comparaison avec l'ensemble des ministères ainsi que sur les besoins de compétences spécifiques à nos ministères.

Plan de requalification des filières administrative et technique

Selon le DRH, le Comité Technique Ministériel qui se déroulera dans la 1ère quinzaine d'avril 2015 devrait en partie être consacré à ce projet. Il sera suivi d'une ou plusieurs réunions de travail avec les organisations syndicales auxquelles il appartiendra de faire des propositions.

Pouvez-vous nous confirmer, Madame la Présidente, les éléments que vous nous avez communiqués lors de la dernière CAP Mobilités de février, à savoir :

- que ce plan concernera effectivement l'accès de la catégorie C à la catégorie B et de la catégorie B à la catégorie A?

- qu'il concernera 1250 agents pour le passage de C à B et 400 de B à A, les 2 filières technique et administrative confondues?

L'**UNSA** ne peut que s'inquiéter des délais de mise en œuvre de ce plan compte-tenu des préalables suivants : accord de la DGAFP et de la DRH sur les propositions des organisations syndicales, modifications statutaires, réunion du CTM et décret en conseil d'Etat.

Pour l'**UNSA**, les craintes sont fortes d'un décalage dans le temps de la mise en œuvre de ce plan tant attendu par les agents.

Concours et examens professionnels

Depuis la publication des résultats de l'examen professionnel de SAC CS, l'**UNSA** vous a interpellée à plusieurs reprises, s'agissant de l'appel à la liste complémentaire de l'examen professionnel de SAC CN et de la situation actuelle de 9 agents toujours dans l'attente de leur sort. Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que ces agents se sont réinscrits aux examens professionnels de SAC CN et SAC CS en s'acquittant bien évidemment des droits d'inscription auxquels l'**UNSA** demeure opposée.

Lors de la pré-CAP Promotions des SACDD, le 19 mars, vous nous avez informés que 6 lauréats sur 9 aux 2 examens professionnels (SAC CN et SAC CS) avaient accepté de renoncer au bénéfice de l'examen professionnel de SAC CN afin de bénéficier de celui de SAC CS.

Quelle est la situation aujourd'hui?

L'**UNSA** n'a pas manqué de constater avec satisfaction la modification du calendrier de ces 2 examens professionnels, ce qui devrait éviter que ne se renouvelle une telle situation en 2015.

L'**UNSA** n'en réitère pas moins ses différentes demandes en la matière et notamment :

- la modification de la nature des épreuves d'admissibilité des examens et concours professionnels de SACDD CN et CS, de surcroît identiques bien que permettant l'accès à deux grades différents ;

- le re-dimensionnement du volume de la liste complémentaire de SACDD CN pour 2015 afin d'éviter une nouvelle fois des pertes d'emplois ;

- le bilan des concours et examens pour 2014, celui de 2013 ne nous ayant toujours pas été communiqué ;

- le contrôle effectif du MEDDE sur les conditions d'organisation des examens par le SIEC (opérateur de l'Éducation Nationale) face aux dysfonctionnements constatés dès 2013 et renouvelés, voire accentués en 2014 ;

- la révision du nombre de centres d'examens, l'éloignement des centres d'examen constituant une réelle difficulté pour les agents ;

- la suppression des frais d'inscription pour se présenter aux examens et concours.

L'**UNSA** a pu constater le report de la date de l'examen professionnel à attaché au 17 septembre 2015 et vous en remercie.

Combien de cycles de mobilités?

Au cours des CAP mobilités de juin et octobre 2014 ainsi qu'en février dernier, l'**UNSA** avait fait part de sa totale opposition, arguments à l'appui, à la remise en cause des 3 cycles de mobilité. Si les 3 cycles sont maintenus pour 2015, qu'en est-il pour 2016? Cette visibilité est essentielle pour les agents!

Le nouveau régime indemnitaire : le RIFSEEP

Ce projet a été retiré de l'ordre du jour du Comité Technique Ministériel (CTM) du 17 mars au motif du constat par la DGAFP (Fonction Publique) que l'ensemble des ministères n'en étaient pas tous au même stade d'avancement.

Selon les propos du DRH, les réflexions devaient se poursuivre à la DGAFP et les conclusions devaient être annoncées à la fin du mois de mars. Un report ou une modification du calendrier au-delà du 1^{er} juillet 2015 semblait donc probable, supposant toutefois une modification du décret du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP et abrogeant la PFR au 1^{er} juillet 2015. A la suite des conclusions de la DGAFP qui doivent faire l'objet d'une communication, de nouveaux échanges entre les OS et la DRH sont à prévoir.

En parallèle, les agents des PSI ont tous suivi une formation technique leur permettant d'être en mesure d'assurer la bascule au 1er juillet 2015.

Enfin, un arrêté du Budget et de la Fonction Publique daté du 19 mars paru au JO du 31 mars 2015 s'appliquant notamment aux SACDD fixe les plafonds annuels afférents aux différents groupes. Cette dernière information est de nature à nous inquiéter et paraît quelque peu contradictoire avec les propos du SG et du DRH quant à un probable report de ce dispositif.

Qu'en est-il?

De plus, l'indemnité différentielle temporaire au profit des agents en DDI créée par décret du 16 décembre 2014, totalement indépendante du RIFSEEP, n'a toujours pas été versée aux agents faute de note de gestion adressée aux services employeurs.

Quand cette note sera-t-elle signée?

Décroisement des effectifs dans les DDT

Après des années de tergiversations, le MEDDE et le MAAF mettent en œuvre à marche forcée le décroisement des emplois occupés par des agents MAAF travaillant sur des missions MEDDE. Le nombre de postes décroisés est connu dans les services depuis fin mars pour une remontée, en région mi-avril, et au niveau central pour le 7 mai. Il n'est laissé aux agents qu'un délai de 15 jours de réflexion pour se positionner. Aucune projection sur l'impact prévisible en terme de carrière des agents MAAF n'a été réalisée. De plus, le maintien des primes de ces agents n'est garanti que durant la période d'occupation du poste décroisé.

Les retards dans les actes de gestion

Malgré le plan d'urgence mis en place par le DRH pour la résorption des retards dans les actes de gestion, l'**UNSA** ne peut que s'inquiéter qu'un sujet d'importance comme celui-ci ait fait l'objet d'un report lors du dernier CTM.

Je vous remercie de votre attention.